



Commune de Cressier

Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 2 décembre 2025

Présidence : David Humair Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 69

Presse : Madame Nicole Rütimann, La Liberté
Madame Carine Meier, Freiburger Nachrichten

David Humair salue les citoyennes et citoyens de Cressier de s'être déplacés ce soir pour l'avant-dernière Assemblée de cette législature. Il tient à saluer les représentantes de la presse pour la Liberté et le Freiburger Nachrichten.

L'Assemblée communale a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 47 du 21 novembre 2025, par affichage au pilier public, sur Internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages dans le cadre du bulletin communal d'automne.

Il est annoncé que l'Assemblée communale est enregistrée et que les personnes prenant la parole sont priées d'attendre le micro et de s'annoncer pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Sont désignés comme scrutateurs qui acceptent leur mandat :

- Monsieur José Carvalho
- Monsieur Philippe Berset

Le Syndic remercie ces deux personnes d'avoir accepté leur mission.

Le nombre de personnes est de 69 au total.

Avant de commencer l'Assemblée, **David Humair** prend la parole en ces termes :

Chères habitantes, chers habitants de Cressier,

Nous vous souhaitons la bienvenue à cette Assemblée communale dédiée à la présentation du budget 2026.

Ce budget s'inscrit dans la continuité des exercices précédents : il reflète une gestion prudente, réaliste et attentive aux besoins de notre commune. Plusieurs inconnues importantes demeurent toutefois, notamment le résultat du référendum relatif au plan d'assainissement des finances de l'État ainsi que la révision en cours du budget RSL. Dans ce contexte mouvant, la Commune a élaboré son budget en s'appuyant sur les dernières données disponibles afin de garantir la meilleure fiabilité possible.

Un élément positif pour l'avenir est la prochaine construction d'environ 40 appartements sur le territoire communal. Ce développement contribuera à accroître le nombre de contribuables et renforcera, à moyen terme, les recettes fiscales de la Commune. Il convient également de rappeler qu'il n'est désormais plus possible d'intégrer au budget les différences d'impôts des années antérieures qui constituent souvent un surplus de revenus. Cette évolution réduit certaines marges de manœuvre alors même que les charges communales ont tendance à augmenter.



Commune de Cressier

Nous souhaitons aussi mettre à l'honneur les jeunes citoyennes et citoyens qui ont récemment atteint la majorité civique. Leur entrée dans la vie démocratique est une étape importante et nous les encourageons à participer activement à la vie communale en exerçant leur droit de vote et en s'informant des enjeux locaux. Leur engagement est essentiel pour assurer le renouvellement et la vitalité de notre démocratie directe.

Nous devons également aborder un problème qui, malheureusement, perdure : les incivilités répétées de certains citoyens. Il faut le dire clairement, il s'agit souvent des mêmes personnes. Non-respect des règlements communaux, refus d'assumer pleinement le rôle de contribuable, comportements négligents ou délibérément irrespectueux, littering... Ces agissements ne sont pas de simples détails, ils portent atteinte à la qualité de vie de l'ensemble de la population, génèrent des coûts inutiles pour la collectivité et mobilisent des ressources qui devraient être consacrées à des projets utiles pour toutes et tous. Il est impératif de rappeler que dans notre pays, les droits s'accompagnent de devoirs et que certains semblent encore l'ignorer. La Commune n'entend plus tolérer ces manquements et appliquera, lorsque nécessaire, les mesures prévues par la loi et les règlements afin de protéger le bien commun.

Malgré ces défis, nous pouvons affirmer que notre village se porte bien. De nombreux projets ont pris forme ces dernières années améliorant le cadre de vie et renforçant la dynamique communale. Toutefois, les années à venir nous imposeront de rester vigilants notamment sur le plan financier, afin de garantir la pérennité de nos services et la réalisation des projets futurs.

La prochaine législature approche et nous sommes également à la recherche de candidates et candidats souhaitant s'engager au sein du Conseil communal. Nous encourageons toutes les personnes intéressées à se manifester. S'investir pour sa commune est une contribution précieuse au bien-être collectif et au bon fonctionnement de nos institutions locales. Je remercie d'ores et déjà celles et ceux qui sont « sortis du bois » et ont clairement annoncé leur candidature.

Je tiens enfin à remercier chaleureusement les membres du Conseil communal actuel ainsi que l'ensemble des employés communaux pour leur dévouement, leur engagement et la qualité de leur travail tout au long de l'année. Ils méritent un applaudissement.

Nous vous remercions de votre présence et vous souhaitons une excellente séance.

Vive Cressier.

L'ordre du jour est énoncé comme suit :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2025
2. Présentation de la planification financière 2026 – 2030
3. Budget de fonctionnement 2026 :
 - 3.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 3.2. Rapport de la commission financière
 - 3.3. Acceptation du budget de fonctionnement
4. Budget d'investissements 2026 :
 - 4.1. Présentation du budget d'investissements
 - 4.1.1. Etablissement du PGEE
 - 4.1.2. Participation aux investissements du Réseau Santé Lac (RSL)
 - 4.2. Rapport de la commission financière
 - 4.3. Acceptation du budget d'investissements 2026
5. Promotions civiques
6. Divers



Commune de Cressier

David Humair déclare une modification dans l'ordre du jour à savoir que le point 2 interviendra au terme de la présentation du budget. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite modifier l'ordre du jour. Aucune remarque, ni question n'étant formulée, l'Assemblée est déclarée ouverte.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2025

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

David Humair demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Budget de fonctionnement 2026

3.1. Présentation du budget de fonctionnement

3.2. Rapport de la commission financière

3.3. Acceptation du budget de fonctionnement

Présentation du budget de fonctionnement

	Libellé	Budget Charges	2026 Produits	Budget Charges	2025 Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	986 150.90	364 055.70	949 127.85	369 535.70
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	130 931.40	200.00	136 334.00	500.00
2	FORMATION	1 992 532.55	468 149.45	1 988 787.30	467 999.45
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	185 293.45	4 632.25	211 322.00	4 036.00
4	SANTE	643 125.01	6 360.35	572 079.25	5 360.35
5	PREVOYANCE SOCIALE	626 161.35	1 000.00	506 315.00	1 000.00
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	539 441.70	16 006.15	569 565.65	19 416.40
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIR	707 700.96	626 804.86	742 536.05	639 258.45
8	ECONOMIE PUBLIQUE	185 722.95	139 329.00	213 698.95	96 796.15
9	FINANCES ET IMPÔTS	193 809.00	4 262 366.00	229 370.00	4 196 653.00
	Total	6 190 869.27	5 888 903.76	6 119 146.05	5 800 555.50
	Excédent de charges		301 965.51		318 590.55



Commune de Cressier

David Humair souhaite procéder à la présentation des budgets de manière allégée, formule qui apparemment fonctionne bien et est appréciée par les habitants. Tous les documents complets étaient mis à disposition des citoyens dix jours avant l'Assemblée.

David Humair présente le budget de fonctionnement 2026 par chapitre et commente les différences à l'écran.

Chapitre 0 Administration communale

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Budget 2026	986 150.90	364 055.70
Budget 2025	949 127.85	369 535.70
Différence	37 023.05	- 5 480.00

L'augmentation des charges de CHF 37 023.05 se justifie par :

- l'acquisition de matériel informatique pour les votations;
- l'achat de nouveaux ordinateurs pour les conseillers communaux;
- la répartition des heures entre dicastères.

La diminution des produits de CHF – 5 480.00 se justifie par:

- une baisse des produits de RFSA.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Budget 2026	130 931.40	200.00
Budget 2025	136 334.00	500.00
Différence	- 5 402.60	- 300.00

La diminution des charges de CHF – 5 402.60 se justifie par:

des charges liées à l'association intercommunale Pompiers Lac moins élevées.

La diminution des produits de CHF – 300.00 se justifie par:

des émoluments liés à l'administration des naturalisations en baisse.

Chapitre 2 Formation

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Budget 2026	1 992 532.55	468 149.45
Budget 2025	1 988 787.30	467 999.45
Différence	3 745.25	150.00

L'augmentation des charges de CHF 3 745.25 se justifie par:

- des charges liées aux écoles réparties sur plusieurs années, donc moins élevées annuellement.

L'augmentation des produits de CHF 150.00 se justifie par:

- des produits liées aux écoles plus élevés.



Commune de Cressier

Chapitre 3 Culture, Sport et Loisirs

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Budget 2026	185 293.45	4 632.25
Budget 2025	211 322.00	4 036.00
Différence	- 26 028.55	596.25

La diminution des charges de CHF - 26 028.55 se justifie par:

- des charges relatives à la culture moins élevées ;
- la répartition des heures entre dicastères.

L'augmentation des produits de CHF 596.25 se justifie par:

- des subventions d'amortissement plus élevées.

Chapitre 4 Santé

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Budget 2026	643 125.01	6 360.35
Budget 2025	572 079.25	5 360.35
Différence	71 045.76	1 000.00

L'augmentation des charges de CHF 71 045.76 se justifie par:

- des charges liées aux homes, aux soins à domicile et aux services de sauvetage plus élevées.

L'augmentation des produits de CHF 1 000.00 se justifie par:

- la récupération des frais dentaires facturés.

Chapitre 5 Prévoyance sociale

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Budget 2026	626 161.35	1 000.00
Budget 2025	506 315.00	1 000.00
Différence	119 846.35	0.00

L'augmentation des charges de CHF 119 846.35 se justifie par:

- de nouvelles charges liées relatives à la participation des prestations complémentaires AI et AVS;
- de l'augmentation des charges liées relatives au service social.

Chapitre 6 Trafic et télécommunication

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Budget 2026	539 441.70	16 006.15
Budget 2025	569 565.65	19 416.40
Différence	- 30 123.95	- 3 410.25

La diminution des charges de CHF - 30 123.95 se justifie par:

- une diminution des frais pour l'achat de machines;
- la répartition des heures entre dicastères.

La diminution des produits de CHF - 3 410.25 se justifie par:

- une diminution des ventes de cartes CFF.



Commune de Cressier

Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Budget 2026	707 700.96	626 804.86
Budget 2025	742 536.05	639 258.45
Différence	- 34 835.09	- 12 453.59

La diminution des charges de CHF – 34 835.09 se justifie par:

- une diminution des frais d'entretien;
- la répartition des heures entre dicastères.

La diminution des produits de CHF – 12 453.59 se justifie par:

- une diminution des ventes de sacs et clips pour les ordures.

Chapitre 8 Economie publique

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Budget 2026	185 722.95	139 329.00
Budget 2025	213 698.95	96 796.15
Différence	- 27 976.00	42 532.85

La diminution des charges de CHF 27 976.00 se justifie par:

- l'entretien des chemins AF.

L'augmentation des produits de CHF 42 532.85 se justifie par:

- l'augmentation de la vente de chaleur et d'énergie.

Chapitre 9 Finance et impôts

	<u>Charges</u>	<u>Produits</u>
Budget 2026	193 809.00	4 262 366.00
Budget 2025	229 370.00	4 196.653.00
Différence	- 35 561.00	65 713.00

La diminution des charges de CHF - 35 561.00 se justifie par:

- des charges liées à la péréquation des ressources moins élevées.

L'augmentation des produits de CHF 65 713.00 se justifie par:

- l'augmentation des impôts sur le revenu des personnes physiques.

Le Syndic souhaite clore la présentation du budget de fonctionnement en informant que comme chaque année, par prudence, il est proposé un budget déficitaire. Cependant, il n'a pas été pris en compte le référendum par rapport au plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) ainsi que le report du budget du Réseau Santé Lac (RSL). Dans ce contexte, nous pouvons rester optimiste et espérer au final, un résultat positif.

Le Syndic demande s'il y a des questions et comme ce n'est pas le cas il passe la parole à la Présidente de la commission financière qui lit son rapport (voir ci-dessous).

Le Syndic demande s'il y a encore des questions. La parole n'étant pas demandée, il propose à l'Assemblée de passer au vote.

Le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.



Commune de Cressier

4. Budget d'investissements 2026 :

4.1. Présentation du budget d'investissements

4.2. Rapport de la commission financière

4.3. Acceptation du budget d'investissements 2026

Les investissements sont présentés par **David Humair**

	Libellé	Commentaires	Budget Dépenses	2026 Produits	Budget Dépenses	2025 Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	Report gare 10-12	195 000.00		215 000.00	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE					
2	FORMATION					
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS					
4	SANTE	Nouveau RSL	60 000.00		60 300.00	
5	PREVOYANCE SOCIALE					
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	Report bâtiment édilitaire, route Villars-les-Moines	1 637 380.00		1 925 000.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIR	Report mesure contre ruissellement, assainissement Riau Nouveau 1 ^{ère} partie PGEE	2 807 196.00	1 316 900.00	3 697 696.00	1 326 900.00
8	ECONOMIE PUBLIQUE					
9	FINANCES ET IMPÔTS					40 312.05
	Total		4 699 576.00	1 316 900.00	5 897 996.00	693 008.75
	Excédent de dépenses			3 382 676.00		4 571 096.00

Le Syndic présente les deux nouveaux investissements prévus pour 2026.

Chapitre 4 Santé

Concerne	RSL
Investissement	CHF 60 000.00
Amortissement annuel	33 ans, 3%
Financement	Fonds propres de la commune

Dépenses liées aux investissements du RSL.

Le Syndic précise que le budget du RSL a été renvoyé par l'Assemblée générale. Par conséquent, ce chiffre pourra encore changer.



Chapitre 7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Concerne	PGEE
Investissement	CHF 170 000.00
Amortissement annuel	10 ans, 10%
Financement	Fonds propres de la commune
Durée des travaux	2 ans / 2026 et 2027

Le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) est un outil de planification et de gestion globale des eaux usées et pluviales.

La commune ne dispose pas d'un PGEE adapté à ses infrastructures et il est obligatoire pour les communes du canton de Fribourg.

Le Syndic précise que dans le canton, chaque commune doit avoir un plan d'évacuation des eaux. Pour le village de Cressier, qui est en pente, ce plan est particulièrement important. De plus, il est obligatoire. Il demande donc d'accepter la deuxième étape, la première ayant déjà été validée lors de l'Assemblée du 14 décembre 2021.

Le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à la Présidente de la commission financière qui lit son rapport (voir ci-dessous).

Le Syndic reprend la parole et donne encore quelques informations liées au report des investissements déjà en cours.

Madeleine Hayoz fait juste une remarque sur le tableau général des investissements dont les commentaires, non alignés, peuvent porter à confusion. S'agit-il de deux projets en un ?

David Humair répond qu'il s'agit d'investissements séparés et que la mise en page sera revue pour les prochaines fois.

La parole n'étant pas demandée, **le Syndic** demande à l'assemblée d'accepter le budget d'investissements tel que présenté.

Le budget d'investissements 2026 est accepté à l'unanimité.

Le Syndic remercie l'Assemblée de sa confiance et poursuit avec le prochain point à l'ordre du jour.

2. Présentation de la planification financière 2026 – 2030

David Humair présente la planification financière à 5 ans. Il relève les points importants à retenir que sont les amortissements qui avaient été complètement payés avant terme. Depuis l'entrée en vigueur du MCH 2 en 2021, ils doivent être rapportés dans le budget pour être dissous durant une période de dix ans. Jusqu'en 2031 nous pourrions prendre en compte ces montants mais à terme, nous devrions trouver une solution pour compenser cette somme. De plus, les charges liées principalement à la santé et la prévoyance sociale ne font qu'augmenter. En 2031, il faudra envisager d'augmenter les impôts. Le Conseil communal actuel a eu la chance de pouvoir baisser les impôts et cela fonctionne et peut encore fonctionner pendant quelques années mais un jour ou l'autre, il faudra combler le manque.



Commune de Cressier

En ce qui concerne la planification financière liées aux investissements, le Syndic relève les points suivants :

- Le projet du bâtiment de la Gare 10-12 dont l'étude est toujours en cours. Une fois qu'elle sera terminée, le résultat sera soumis à la population et il y aura le choix entre ne rien faire, vendre ou rénover.
- Le bâtiment édilitaire qui est en cours de réalisation.
- La Route de Villars-les-Moines dont les travaux débiteront au printemps.
- Le PGEE dont le crédit d'investissement vient d'être validé.
- La mise en séparatif de la route de la Pâla et de la Poya.
- La gestion des déchets. Il y a toujours le projet d'acquérir un compacteur. Ce sujet sera discuté plus tard.
- L'assainissement du Riau.

Ce sont les investissements qui auront lieu. Bien évidemment, nous avons toujours les sources de revenus liés aux taxes de raccordement et de renouvellement qui couvrent une partie des investissements.

Le Syndic précise qu'il ne s'agit que d'une présentation et demande s'il y a des questions.

Pierre Clément Schmidt demande si nous avons des informations concernant la Route de Villars-les-Moines, à savoir jusqu'à quand elle sera fermée.

David Humair répond que nous ne savons pas. Ces travaux ne sont pas de notre ressort. Quand nous parlons du Chemin de Villars-les-Moines, il s'agit de travaux qui vont débiter depuis le carrefour vers la maison de Barbara Sahli jusqu'à chez Wieland.

Willi Aebi prend la parole concernant l'investissement de l'ancienne laiterie et demande si le projet sera réalisé ou non.

David Humair répond que le projet qui ressort de la planification financière concerne uniquement l'étude. Au terme de cette étude, le coût total sera soumis à la population pour la poursuite du projet. C'est à ce moment qu'il sera décidé si la rénovation sera effectuée ou non.

Aucune autre question soulevée, le Syndic remercie les citoyens de leur confiance.

Assemblée communale du mardi 2 décembre 2025 BUDGET 2025

Rapport de la Commission financière

Le rapport :

Budget de fonctionnement pour l'année 2026

Les membres de la commission financière de la commune de Cressier se sont réunis le 29 octobre 2025 avec le Syndic, les responsables des finances, David Humair, ainsi qu'avec notre nouvelle administratrice des finances, Sandra Loup.

Les documents du budget de fonctionnement et d'investissement 2026 ainsi que la planification financière avaient été mis à notre disposition quelques jours plus tôt.



Commune de Cressier

Nos vifs remerciements sont adressés à Madame Loup pour son travail et la présentation du budget 2026. Nos remerciements s'adressent également à Monsieur Humair.

Ils nous ont présentés et expliqués point par point les différents comptes et opérations budgétisés et ont également répondu de manière très transparente et détaillée à nos questions.

Budget de fonctionnement pour l'année 2026 :

Le budget 2026 affiche un excédent de charges de CHF 301 965 51. Tous les chapitres ont été analysés l'un après l'autre. Nous n'avons pas de remarques particulières à évoquer, si ce n'est le constat que les charges liées sont en constante augmentation et impactent de manière importante les finances de notre commune.

Le budget nous paraît réaliste, tant en ce qui concerne les charges que les produits. Il n'a d'ailleurs pas de grande différence à relever par rapport à l'année précédente.

En 2025, nous avons émis la possibilité de réétudier le taux d'imposition de notre commune. Mais cette action n'a pas été nécessaire étant donné le bénéfice des comptes 2024. Cependant, il est impératif de réévaluer ce taux annuellement car le résultat des comptes de l'année en dépend.

La commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement pour l'année 2026, tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

Budget d'investissement pour l'année 2026

Les investissements actuellement en cours de réalisation déjà approuvés précédemment, ainsi que ceux reconduits ou découlant d'engagement envers des associations ne sont pas examinés par notre commission.

Pour l'année 2026, deux nouveaux investissements sont planifiés :

Au chapitre 4, santé

Une dépense de 60'000 francs est prévue en faveur du réseau Santé lac, sous forme de charges liées. Dans ce cas, aucun vote en Assemblée communale n'est requis.

Au chapitre 7, protection de l'environnement

Un investissement de 170'000 francs est programmé dans le cadre du PGGE, obligation imposée aux communes fribourgeoises. Les travaux s'étendront sur 2 ans.

La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet investissement de 170'000 francs.

En conclusion, la Commission financières demande à l'Assemblée d'accepter le budget 2026 affichant un volume d'investissements de 3'382'676.00 francs en vote final, tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

Cressier, le 2 décembre 2025

La présidente
Christiane Pilloud

Les membres
Bruno Gross, Regula Catricalà, Joël Oberson, Sébastien Berset



5. Promotions civiques

David Humair ouvre ce point et accueille chaleureusement les jeunes nouveaux citoyens qui ont atteint l'âge de la majorité civique. Cette année 17 personnes ont été conviées afin d'être présentés à la communauté. Le Syndic explique que d'entrer dans la majorité civique, c'est devenir des acteurs et des citoyens de ce pays. Cela peut paraître anodin mais ça ne l'est pas de tout. Ce passage symbolique et essentiel leur ouvre pleinement les portes de la citoyenneté avec tout ce qu'elle comporte de droits, mais aussi de responsabilités.

Être citoyenne ou citoyen, c'est d'abord disposer de droits précieux : le droit de vote, le droit de participer aux décisions qui façonnent notre société, le droit d'exprimer ses idées, ses convictions, sa vision du monde. C'est aussi le droit d'être protégé, respecté et reconnu comme membre à part entière de notre communauté. Mais la citoyenneté repose également sur des devoirs : le devoir de respecter les lois, de contribuer à la vie collective, de se montrer solidaire, attentif à l'autre et engagé dans la construction d'un avenir commun. C'est en assumant ces devoirs que chacun et chacune fait vivre les valeurs qui fondent notre société : la liberté, l'égalité, la justice et la solidarité.

Les jeunes citoyens représentent désormais une force nouvelle, une voix indispensable, un regard tourné vers demain. Le futur, ce sont leurs choix, leurs idées, leurs engagements. Le futur de notre société dépend directement de leur implication. Sans leur participation, sans leur énergie, sans leur sens de la responsabilité, il n'y a pas de futur durable et éclairé pour notre communauté.

Le Syndic les accueille avec confiance et enthousiasme dans cette grande communauté civique.

Puisse cette étape être pour eux le début d'un parcours riche, éclairé et responsable.

Bienvenue parmi les citoyens et citoyennes de plein droit.

David Humair appelle les dix personnes présentes et leur remet un présent.

6. Divers

David Humair ouvre le point divers en parlant du renouvellement du Conseil communal. Les élections approchent. Il demande donc aux citoyens de ne pas hésiter à s'inscrire sur une liste. Comme déjà dit, certaines personnes ont clairement dit être intéressées mais plus il y a de candidats, mieux c'est.

Le Syndic enchaîne ensuite sur un autre point qu'est le tri des déchets. Un sujet qu'il ne cesse d'évoquer mais qui reste important de le rappeler même si les personnes concernées ne sont pas forcément présentes ce soir. Nous avons la chance d'avoir une déchetterie qui est ouverte toute la journée en libre accès. Mais lorsque l'on voit ce qui s'y passe, on peut se poser la question si cela doit rester comme ça.

Quelques photos sont présentées montrant l'incivilité de certaines personnes.

Ce sont aux employés communaux de trier et d'évacuer ces déchets et même descendre dans la benne à verre avec le risque de se couper. Ceci est intolérable alors que trier ces déchets dure 30 secondes.

Il part du principe que les personnes présentes ce soir font bien leur travail. Mais il existe beaucoup de gens dans le village qui ne le font pas. Il demande donc à la population de ne pas hésiter, s'ils constatent des incivilités, à faire des remarques et informer que ce n'est pas correct.

Avant de passer la parole à l'Assemblée, **le Syndic** répète qu'il s'agit de l'avant-dernière Assemblée de cette législature. Il tient donc personnellement et sincèrement à remercier les membres du Conseil communal pour tout le travail qui a été effectué. Il précise qu'il y a plein de bons moments mais qu'il y a parfois eu quelques petits cailloux dans les chaussures. Des situations où l'on doit se positionner par rapport à certains dossiers. C'est un peu désagréable mais cela fait partie du travail. De manière générale, il est très content de ce qui est fait avec le Conseil communal et des sujets qui sont traités.

Il tient également à remercier les employés communaux. Le personnel de l'édilité qui fait un travail exceptionnel ; ils sont présents, flexibles et disponibles. Et puis il y a le secrétariat qui fait également un travail colossal. Il tient tout particulièrement à remercier Madame Sandra Loup qui s'est chargée pour la première fois de l'établissement du budget de manière remarquable.



Commune de Cressier

Il passe ensuite la parole à l'Assemblée.

Willi Aebi a pris connaissance dans la presse que l'association de tourisme allait être intégrée à l'Association des communes du Lac. Il se pose la question si cela est vraiment l'affaire des communes de gérer le tourisme du Lac et demande quelle est notre position.

David Humair répond que le sujet n'a pas trop été abordé au sein du Conseil car Cressier n'est pas tellement concerné par le tourisme. Il ne peut pas se positionner par rapport aux autres communes mais selon ce qu'il a entendu, comme au Vully, il s'agit d'une énorme charge. Il faut gérer les gens, les flux, les véhicules, les places d'amarrages pour les bateaux, etc... Pour l'instant nous ne sommes pas entrés en matière sur ce sujet.

Roman Huber parle du chantier à la route de la Pâla. Les travaux sont bien terminés mais il demande quand l'escalier qui descend à la route de la Gare sera remis.

Jacques Berset répond que cet escalier a été commandé et qu'il devrait être posé avant la fin de l'année. Comme il y a eu des retards durant le chantier, il fallait attendre les dernières mesures pour la pose des pavés.

Beat Haessig informe que le panneau « Cressier » à l'entrée du village en venant depuis Fin de Jentes est couvert d'autocollants. Il demande s'il était possible de les enlever.

David Humair répond que le nécessaire sera fait.

Fabienne Pürro Jemmely rebondit sur le sujet du chantier de la Route de la Pâla et souhaite féliciter et remercier l'organisation de ces travaux. Elle trouve que cela a été exécuté de manière précise et sympathique. L'entreprise a été, selon son point de vue, extraordinaire. Tout était propre, tout était rangé et le passage était dégagé. Elle a trouvé que la communication et les mesures qui étaient prises par l'entreprise et la commune étaient exemplaires.

David Humair la remercie et demande s'il y a d'autres divers. Comme ce n'est pas le cas, il clôt l'assemblée en souhaitant à tous une belle soirée et invite cordialement la population à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée à 20h59.